



L'AIP a chopé... des PV

Après constat sur les déplacements professionnels en véhicule de service des techniciens informatique, la **CFDT** demande qu'au minimum un poste de chauffeur livreur soit pérennisé à l'agence Avenue de France.



En effet, pas plus de 5 minutes montre en main suffisent pour avoir une amende. Pas de papillons, aucuns moyens de savoir si vous avez été aligné. Vous recevrez alors à votre grande surprise une lettre des TAM vous enjoignant de régler dans les plus brefs



délais la contravention. La technologie fonctionne bien dans ce cas ! **N'est-ce pas ?**

Nombreux sont les sites inaccessibles où se garer en voiture relève du parcours du combattant; mairies d'arrondissements, sites excentrés des directions intramuros, etc...

L'agence Mazas ou Lobau ont opté pour des chauffeurs livreurs. Quid l'agence Avenue de France ?

- Faut-il être systématiquement en binôme voir plus lors des déplacements ?
- Attitrer un chauffeur n'est-ce pas une solution viable?

La **CFDT** restera attentive sur ce sujet afin de s'assurer des bonnes conditions de travail des agents dans le périmètre d'intervention qui est le leur. Des axes d'amélioration sont à prévoir et des solutions à trouver.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE
L'EFFICACITE**